

L'an deux mille seize, le sept octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur ESPOSITO Fabrice, Maire, en séance ordinaire.

CONVOCACTION DU 30 SEPTEMBRE 2016			
<b>PRESENTS</b> (conseillers)	BARJOU Jean-Pierre	TRILLES Jean-Paul	FITZPATRICK Marion
	LACHEZE Marie-Renée	WILKES Colin	LALOUE Elodie
	MORENAS Monique	BROCHEC Christian	TAILLARDAT Denis
	VALDATI Didier	MAZET Mylène	
<b>ABSENT EXCUSE</b>	MONNEY Carine	FAVEREAU Thierry	PORROT Christophe
<b>ABSENT</b>			
<b>PROCURATION</b>			
<b>SECRETAIRE DE SEANCE</b>	MAZET Mylène		

### 1 APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU (séance du 2 septembre 2016)

- Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité.

### 2 ADJONCTION DE DELIBERATION

- Vente d'un terrain à Latrique.

### 3 ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance du jour.

#### 1) – Echange de parcelles lieudit « Renardière » :

Suite à la délibération du 4 mars 2016, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier du projet de déclassement d'une portion de chemin rural au lieu-dit « Renardière », l'arrêté municipal ordonnant l'enquête publique préalable et le registre de l'enquête qui s'est déroulée du 26 juillet au 9 août 2016. Les conclusions du Commissaire Enquêteur étant favorables, il propose de finaliser cette opération par la vente de cette portion de voirie rurale à M. MORABITO Orlando.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,** considérant que les formalités requises par les règlements en vigueur ont été accomplies, **décide :**

- le déclassement de la voirie rurale, d'une portion de chemin rural situé au lieu-dit « Renardière »,
- la vente à M. MORABITO Orlando de cette parcelle nouvellement cadastrée A 677 pour 2 ares 10 ca, délimitée selon document établi par M. Demeurs, Géomètre-Expert à Eymet (Dordogne).
- Dit que cette transaction se fera au prix de 2 € le m<sup>2</sup>, soit 420 €,
- Autorise M. le Maire à établir et signer l'acte de vente en la forme administrative et tous documents nécessaires à cette transaction.

#### 2) – Modification du loyer appart. n° 3 promenade des Ducs :

M. le Maire propose de revoir à la baisse le montant du loyer de l'appartement n° 3 sis au n° 4 promenade des Ducs, en effet il a procédé à plusieurs visites restées sans suite. Le loyer est actuellement fixé à 400 € sans le garage, M. le Maire propose de le fixer à 360 € sans le garage.

**Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité des membres présents,** décide de fixer le prix du loyer du logement n°3 sis au n°4 promenade des Ducs à 360 € mensuel sans le garage.

#### 3) – Convention CAE accueil administratif :

Afin de pourvoir au remplacement de la personne chargée de l'accueil du public au secrétariat de la mairie, M. le Maire propose de recruter Mme Laaziza MONNEREAU éligible au contrat CAE par convention avec Pôle Emploi. Ce contrat serait d'une durée de 12 mois, renouvelable une fois, avec une durée hebdomadaire de 21h et une prise en charge de 20h par semaine à 80 % par l'Etat. De plus, il propose que Mme MONNEREAU suive une formation à l'Agence Postale afin qu'elle puisse en assurer les remplacements. M. le Maire propose donc de signer cette convention avec Pôle Emploi.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord** pour une durée hebdomadaire de 21 h sur 12 mois et autorise M. le Maire à signer cette convention avec l'Etat.

#### 4) – Renouvellement CAE service technique :

M. le Maire propose de renouveler le contrat CAE de M. GADRAS Gilles recruté afin de renforcer l'équipe du service technique. En effet, il y a encore un chantier d'ampleur à savoir la réhabilitation du logement au-dessus de la boucherie. De plus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'utilisation des produits phytosanitaires sera interdite dans l'ensemble des espaces publics, ce qui va amener la commune à repenser le désherbage. Ce contrat serait d'une durée de 6 mois, avec une durée hebdomadaire de 20h et une prise en charge de 20h par semaine à 80 % par l'Etat. M. le Maire propose de signer cette convention avec Pôle Emploi pour 6 mois, à compter du 17 novembre 2016.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord** pour une durée hebdomadaire de 20 h sur 6 mois et autorise M. le Maire à signer cette convention avec l'Etat.

#### 5) – Reclassement d'une portion du chemin de Cacarotte et du chemin de Les Maries en voie communale :

M. le Maire rappelle le tableau de classement des voies communales et présente également l'inventaire des chemins ruraux. Il souhaite que soient classés dans la voirie communale certains chemins ruraux, à savoir le chemin dit de « Cacarotte » et celui dit « Les Maries ».

**Le Conseil Municipal à l'unanimité décide** le classement dans la voirie communale d'une portion des chemins ruraux désignés ci-dessous.

Considérant que ces opérations de classement n'ont pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, la présente délibération approuvant le classement de voies communales est dispensée d'enquête publique en vertu de l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière (deuxième alinéa).

Dénomination	Section	Longueur
Chemin de Cacarotte (portion mitoyenne avec Saint-Colomb-de-Lauzun)	En bordure C	186 mètres
Chemin de Cacarotte (portion Lauzun)	C	128 mètres
Chemin Les Maries	E	258 mètres
<b>Total</b>		<b>572 mètres</b>

Le chemin rural de Cacarotte étant (axialement) mitoyen avec la commune de Saint-Colomb-de-Lauzun (47), la même procédure de reclassement est effectuée simultanément par la commune de Saint-Colomb-de-Lauzun.

#### 6) – Mise à disposition de la Communauté de Communes du Pays de Lauzun d'une portion de chemin de «Cacarotte» et du chemin «Les Maries» :

M. le Maire précise au Conseil Municipal que les voies dites de « Cacarotte » et de « Les Maries » peuvent être mises à disposition de la Communauté de Communes du Pays de Lauzun (CCPL), en complément des voies antérieurement mises à disposition.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité décide** que les voies désignées ci-dessous seront mises à disposition de la CCPL lors de la prochaine modification des statuts.

Dénomination	Section	Longueur
Chemin de Cacarotte (portion mitoyenne avec Saint-Colomb-de-Lauzun)	En bordure C	186 mètres
Chemin de Cacarotte (portion Lauzun)	C	128 mètres
Chemin Les Maries	E	258 mètres

La voie communale de Cacarotte étant (axialement) mitoyenne avec la commune de Saint-Colomb-de-Lauzun (47), la même procédure de mise à disposition de la CCPL est effectuée simultanément par la commune de Saint-Colomb-de-Lauzun.

#### 7) – Vente du terrain lieudit Latrique :

Mme MAZET étant la sœur du potentiel acquéreur, elle quitte la salle.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait reçu en mairie une demande d'achat de M. Alain ALBA pour les parcelles section E n°536 et n°537, sises lieudit Latrique, dans le prolongement du lotissement existant, mais classées en terre agricole dans le zonage du PLU. Ces parcelles mesurant 17 365 m<sup>2</sup>. Lors de la séance du 01/07/2016, le Conseil Municipal avait chargé M. le Maire de rencontrer le demandeur afin de connaître ses motivations et étudier sa proposition. Ce dernier offre 32 000 € pour l'achat de ces dites parcelles.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide** de vendre à M. Alain ALBA les parcelles section E n°536 et n°537, sises lieudit Latrique, d'une contenance totale de 17 365 m<sup>2</sup>, au prix de 32 000 €, et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

## 8) – Questions diverses :

Mme MAZET rejoint sa place.

M. le Maire informe les élus que :

- a – Une borne de recharge des véhicules électrique sera installée par le SDEE47 avenue de Schlierbach (route d'Eymet) à proximité du transformateur,
- b – M. BARJOU informe de plusieurs plaintes reçues au sujet de véhicules stationnés sur le trottoir, un courrier sera adressé aux propriétaires contrevenants,
- c – La procédure d'abandon manifeste concernant l'immeuble sis au n°10 rue Taillefer est lancée,
- d – L'horloge de la Mairie est enfin réparée, par contre suite aux orages du 13/09/2016 le programmeur des cloches de l'église St Etienne est à changer,
- e – La révision du plan de prévention du risque : retrait-gonflement des argiles est en cours, le dossier est à la disposition du public au secrétariat de la mairie ou sur internet,
- f – Reçu les remerciements de l'association Les Amis de Ciné 4 suite au versement de la subvention,
- g – Le médecin récemment arrivé à Lauzun repart finalement chez elle, une demande a été faite pour rencontrer à nouveau M. SINEUS, représentant du cabinet Médinopia,
- h – Problèmes d'entretien des différentes parcelles de M. PUJOL. Il est proposé de lui faire un courrier, M. BARJOU propose de l'appeler,
- i – Le nouveau camion de restauration à emporter s'est installé au lac le jeudi soir, il propose des hamburgers et des bagels, M. TRILLES souhaiterait savoir combien coûte le branchement électrique mis à disposition des commerçants ambulants du lac, la réponse sera apportée au prochain conseil,
- j – Le miroir installé à la station-service ne suffit pas à régler les problèmes de visibilité, il faudra rabaisser la végétation,
- k – L'Office de Tourisme demande si la commune est concernée par les événements annuels organisés par la Communauté de Communes du Pays de Lauzun, Lauzun s'est positionné pour la randonnée du patrimoine en 2018,
- l – M. BARJOU propose de donner suite à une suggestion de M. BROCHEC pour l'organisation d'une fête Bretonne,
- m – M. TRILLES demande où en sont les travaux d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques boulevard de la Sablière et route d'Eymet, les travaux vont démarrer,
- n – Proposition d'organiser un marché de Noël sous la halle le 17 décembre, apéritif offert par la mairie,
- o – Mme MORENAS informe les élus qu'il y aurait la possibilité l'été prochain d'avoir un animateur/stagiaire pour organiser des événements à destination des familles autour du lac ou de la motte féodale,
- p – M. BARJOU annonce que concernant le chantier de l'aménagement du bourg, la commune a dû faire appel à un autre cabinet pour l'étude de sol, et que l'on est en attente de son rapport afin de prendre les décisions définitives,
- q – Un renard a été aperçu au lavoir lundi matin, la Société de Chasse sera alertée,
- r – Interrogation autour du projet du futur office de tourisme intercommunal : préconisation de le transférer sur Miramont, les élus ont rencontré M. ROSO, président de la commission tourisme au sein de la CCPL, afin d'appuyer la candidature de Lauzun en mettant en avant son patrimoine et la proximité du siège de la CCPL. Les arguments avancés pour Miramont sont le flux plus important de véhicules, ce à quoi les élus de Lauzun souhaiteraient une analyse plus précise des flux de véhicules afin de différencier la circulation touristique.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.**